

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2024 - N° 2024/108**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 4^{ème} session ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 05 novembre 2024

Date d'affichage : 13 novembre 2024

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 15 dont 3 pouvoirs Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Didier MOUCHEBOEUF, Sophie BRODUT, Christophe METREAU, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET et Simone ARAMET

Excusés : BERNARD Marie (donne pouvoir à Julien MOUCHEBOEUF), CHARRON Olivier (donne pouvoir à Lionel NORMANDIN), BUREAU Gaëtan (donne pouvoir à Ghislaine GUILLEMAIN), LIONARD Marc, RAMBEAU-LEGER Claire et NEREAU Claude

Absente : Nathalie CHATEFAU

Secrétaire de séance : Annie CHARRASSIER

OBJET : Validation de l'acquisition foncière de la Chapelle de l'indivision Brusley en mitoyenneté de l'Eglise Saint Vincent située rue de Vassiac à Montguyon

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune a la possibilité d'acquérir la Chapelle qui est mitoyenne à l'Eglise Saint Vincent rue de Vassiac à Montguyon.

Cette acquisition permettrait de procéder à des travaux de rénovation afin de stopper les infiltrations d'eau dans l'Eglise Saint Vincent. En effet, la Chapelle est très abîmée et l'indivision actuelle ne souhaite pas effectuer les travaux de rénovation.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'acquérir cette Chapelle mitoyenne à l'Eglise Saint Vincent située rue de Vassiac à Montguyon pour la somme d'un euro. Il propose également que les frais de géomètre et les actes notariés restent à la charge de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- **DE VALIDER** l'acquisition de la Chapelle mitoyenne à l'Eglise Saint Vincent située rue de Vassiac à Montguyon pour la somme d'un euro,
- **DE VALIDER** que les frais de géomètre et les actes notariés seront à la charge de la commune,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou un élu ayant délégation, de signer tous les documents relatifs à ce dossier d'acquisition.

Fait et délibéré, les jours, mois et en susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

